

## ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 24 AOÛT 2020

(nombre de citoyens 61)

**Président :** M. Grégoire Clavien  
**Vice-Présidente :** Mme Monique Vuignier  
**Conseillers :** MM. Paul Berclaz, Emmanuel Amoos et Claude Clavien  
**Tenue du PV :** M. Grégoire Jilg

M. le Président Grégoire Clavien souhaite au nom du Conseil communal une très cordiale bienvenue pour cette Assemblée primaire traitant des comptes 2019 et de divers objets. Il remercie les personnes présentes de s'être déplacées, surtout dans le contexte extraordinaire que nous impose la pandémie du COVID-19. Il tient à souligner le comportement exemplaire et l'esprit d'entraide dont on fait preuves les citoyennes et citoyens de Venthône, à qui il adresse ses vifs remerciements.

Pour la bonne règle, M. Grégoire Clavien constate que l'Assemblée primaire a été valablement convoquée, il y a plus de 20 jours au pilier public et demande à Mme Gisèle Thuillard et M. Justin Métrailler de bien vouloir fonctionner comme scrutateurs.

Les aspects formels étant réglés, M. le Président s'exprime comme suit :

« Mesdames, Messieurs, quand l'occasion se présente, nous profitons de mettre en évidence des citoyens qui se distinguent dans un domaine. Ce soir, nous avons l'honneur de remettre un mérite culturel à un jeune citoyen de Venthône, M. Baptiste Antille.

Le parcours de Baptiste est pour le moins étonnant. Après un apprentissage de maçon, il décide de ranger définitivement ses outils pour débiter une carrière artistique dans l'humour. Un pari osé qui l'emmènera tout d'abord à l'Ecole de théâtre « Alambic » à Martigny, où il décroche son diplôme préprofessionnel en 2016.

Curieux et motivé à poursuivre sa formation, il passera ensuite par le Conservatoire d'art dramatique de Genève puis à l'Ecole supérieure de théâtre « Les Teintureries » à Lausanne.

Mais ce sont surtout ses collaborations avec de grands comédiens de la scène suisse qui lui permettent de se faire un nom, avec un premier spectacle taillé sur mesure, « Jésus, le secret de ma réussite », écrit par Claude Blanc et mis en scène par Claude-Inga Barbey. A cela s'ajoutent des expériences radio et télévisuelles à Genève.

Faisant preuve d'une grande motivation et d'une créativité sans limite, Baptiste ne s'arrête pas là et s'attèle dès 2019 à l'écriture de son propre spectacle, « Se lancer », qu'il a distillé sur la scène du Bourask en janvier dernier, lors de la soirée villageoise proposée pour les 10 ans de cette manifestation. Un spectacle qu'il retravaille en ce moment avec le comédien et metteur en scène Philippe Cohen, en vue d'une tournée en Suisse romande.

Un début de carrière déjà bien rempli pour ce jeune homme de 24 ans, de caractère jovial et qui n'hésite pas à pousser la chansonnette lorsqu'il rencontre son public.

Sous les applaudissements de l'Assemblée, M. le Président décerne le mérite culturel à Baptiste Antille.

### **1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Primaire du 9 décembre 2019**

Désireux d'éviter la lecture fastidieuse du procès-verbal, M. le Président rappelle que ce dernier pouvait être consulté sur le site de la commune.

La lecture n'étant pas demandée, celui-ci est donc accepté à l'unanimité.

## **2. Lecture des comptes 2019**

M. Grégoire Clavien commente les éléments marquants du compte de fonctionnement, des investissements, des amortissements, ainsi que des indicateurs financiers.

## **3. Rapport de l'organe de révision**

M. le Président passe la parole à M. Alain Reichenbach, représentant de l'organe de révision de la fiduciaire Fidag SA, pour la lecture de son rapport.

M. Alain Reichenbach précise que la comptabilité et les comptes annuels ainsi que l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière sont conformes à la loi et aux règlements y relatifs. Il recommande d'approuver les comptes annuels, présentant un excédent de revenus de Fr. 3'373.75 et une fortune nette de Fr. 7'598'190.74 au 31.12.2019. M. Reichenbach ajoute que l'entretien avec le Conseil a eu lieu, que l'endettement net de la municipalité est faible et que la commune est en mesure de faire face à ses engagements.

## **4. Approbation des comptes 2019 et décharge aux organes responsables**

L'Assemblée primaire approuve les comptes 2019 à l'unanimité.

M. le Président prend acte avec satisfaction que les comptes 2019 sont acceptés et remercie l'Assemblée de la confiance témoignée.

## **5. Informations par dicastères**

Mme Monique Vuignier – Vice-Présidente

oriente l'Assemblée sur :

- la fête de la St-Sébastien organisée par la commission du Tourisme, alors que toutes les autres manifestations ont malheureusement dû être annulées
- la commission du tourisme de la nouvelle commune de Noble-Contrée qui fera partie de la société de développement de Sierre au 01.01.2021
- la création d'un nouvel accès au bisse du Benou depuis les places de stationnement de Cratogne
- la soirée de contes prévue le 31.10.2020 au château
- la reprise des cours de Venthône Bouge le lundi 31.08.2020
- l'installation du nouveau curé Daniel Reynard qui sera célébrée le dimanche 30.08.2020.

M. Emmanuel Amoos – Conseiller communal

s'exprime sur :

- le spectacle des enfants et du repas de Noël
- la brisolée intercommunale qui sera annulée
- la problématique du COVID-19 dans les visites aux aînés du village
- les remerciements à toutes ces dames qui animent la commission sociale, contactent les jubilaires par téléphone et se soucient du bien-être de nos aînés
- la rentrée scolaire 2020-2021 pour 111 élèves, dans l'environnement très particulier du COVID-19
- la reprise des expositions au château avec Christine Mühlberger (30.08.2020 – 20.09.2020) et Isabelle Tabin (17.10.2020 – 08.11.2020)
- la lecture à quatre voix de l'œuvre « La pipe » au château le dimanche 13.09.2020
- l'organisation du passeport-vacances pour les enfants des trois villages
- les animations de la Sociétés de Jeunesse Noble-Contrée (Nomad, Triathlon du Plaisir) et le service de livraison à domicile des commissions pour les personnes à risque.

M. Paul Berclaz – Conseiller communal

aborde ses dicastères en informant sur :

- l'entretien de la Monderèche dans le secteur du Tserny
- la mise en conformité de la déchetterie (récupération des eaux de surface) et le réaménagement pour permettre le tri des déchets verts (branches et autres)
- les travaux à venir pour gravillonner l'accès à la Crèche et la place du château
- les travaux de réfection de la Route de Chaloie qui se dérouleront de septembre à novembre.

M. Claude Clavien – Conseiller communal

apporte des précisions sur les points suivants :

- la commission intercommunale des constructions qui traite désormais les dossiers de construction depuis l'instauration de la zone réservée sur l'ensemble de la zone à bâtir
- la présentation au moyen d'un film des travaux réalisés au château (remplacement des luminaires qui met en valeur la charpente et les murs ainsi que l'installation d'une porte dans la salle à boire qui permet de laisser entrer la lumière naturelle).

## **6. Divers**

M. le Président remercie Fabienne Klingele, juge, et Alan Daetwyler, vice-juge, le secrétaire communal, Grégoire Jilg et son staff administratif, Nathalie Genoud, Victoria Dubulluit et Laura Chenet. Il associe également aux remerciements Louis Masserey, concierge en fonction, et ses auxiliaires Bruna Nunes Gomes et Paula Henriques, ainsi que Bernard Bagnoud, Fabrice Genoud et Frédéric Gasser qui œuvrent aux travaux publics, et l'agent communal Maurice Masserey.

Dans le cadre de la fusion, le COPIL a nommé les trois chefs de service qui entrent en fonction le 01.09.2020, à savoir Grégoire Jilg (service financier), Samuel Favre (service administratif et RH), Fabio Cartini (service technique). Il a également désigné Boris Brodt comme futur chef de poste de la police. Son entrée en fonction sera effective au 01.11.2020.

En début de législature, le Conseil communal avait fait l'acquisition du bâtiment de la poste dont la transformation a permis d'y installer l'administration communale. A partir du 01.01.2021, ce bâtiment sera dévolu à la sécurité (police, EMCR, pompier) et accueillera également les directions des écoles et des unités d'accueil (crèche/UAPE/nurserie). Comme annoncé dans le journal de fusion, l'ancien magasin au centre du village sera transformé en nurserie. La revitalisation du village est ainsi sur les rails.

M. Fabrice Meyer relate l'attractivité de la commune pour les familles. Il tient toutefois à déplorer, dans la mesure où l'information est confirmée, que les enfants qui finissent l'école primaire n'auront plus le choix entre les cycles de Sierre et Crans-Montana et devront poursuivre, par défaut, leur scolarité dans les établissements scolaires de Sierre.

Le Président confirme l'information mais précise que le COPIL a, dans l'intervalle, décidé de surseoir à cette décision. Il laissera le nouveau Conseil communal se déterminer sur la scolarisation des élèves à Sierre et/ou Crans-Montana.

M. Benoît Huber attend une décision rapide du futur Conseil, sachant que les parents ont jusqu'à la fin mars pour inscrire leurs enfants.

Mme Thérèse Mittaz demande si, malgré les nouvelles prescriptions en matière de potabilité, l'eau de Venthône est toujours potable.

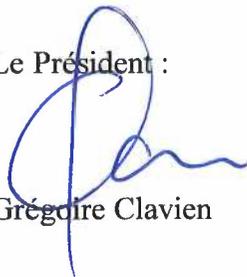
Le Président confirme que c'est le cas. La commune est tenue d'effectuer des analyses régulières dans son réseau pour s'en assurer.

Arrivé au terme des divers, M. le Président remercie les participants de leur attention. En raison des mesures de sécurité à instaurer dans le cadre de la pandémie, le Conseil a dû se résoudre à renoncer à servir un apéritif. Le Président souhaite à toutes et tous un bel automne.

L'Assemblée est levée à 21h44.

Le Président :

Grégoire Clavien



Le Secrétaire :

Grégoire Jilg

